

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrication O & K	Type L 5 C	Fiche d'homologation N° CH 5597 37
--	--------------------------------	---------------	---------------------------------------

Constructeur O & K, Orenstein & Koppel Aktiengesellschaft, Karl-Funke-Strasse 30, Dortmund-Dorstfeld (D)
 Identification "L 5 C" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constructeur à droite, latéralement sur le chariot avant
 N° du châssis à l'avant, à droite, sur la première traverse
 Identification du moteur "F2L 511 D" à l'arrière sur le bloc, plaquette rivée (en direction de marche)
 Importateur principal M B A, Maschinen- und Bahnbedarf AG, 8600 Dübendorf
 Véhicule homologué 226 314

Châssis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4
 Direction hydrostatique, avec ass. hydraulique, direct, articulées
 Transmission entraînement hydrostatique
 Nombre de vitesses 2 Entraînement toutes roues
 Frein de service hydraulique, à disques, sur les roues avant
 Frein auxiliaire mécanique, à ruban, sur arbre de la boîte c.v.
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire
 Ralentisseur —
 Contrôle 2 circuits —

Moteur
 Marque DEUTZ Type F2L 511
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant D Position arrière
 Refroidissement air Nombre cylindres 2
 Alésage 100 Course 105
 Cylindrée 1649 CV-impôt 8,4
 Puissance en kW 25,7 à V/min 3000
 DIN CV 35
 Bruit à proximité 104 dB/A à V/min 3145 x)
 Silencieux 1= 495x190x130 mm
 Mesure des gaz Becharach 3,5
 BOSCH noircissement 1,0 à 3100 t/min

Carrosserie pelle s.d. avec excavatrice AR §)
 Nombre de portes 2 Indic. vitesse —
 Ceintures sécurité — Rétroviseurs / gauche / droite
 Cale §) Attelage AR= broche
 Antivol —

Poids
 avant 1480 arrière 1680 total 3160 §)
 Poids à vide —
 Charge utile —
 Poids total 3160
 Garantie fabr. 3750 3750 5000
 Dimens. pneus 10,5-18 10,5-18 (Variantes +)
 Ply/bars 8 / 3,0 8 / 3,0 voir
 Charge 4000 4000 remarques)
 pour V max 20 20

Nombre de places t. 1 av centre ar
Dimensions §)
 Longueur intérieur 4260 Empattements 1925
 Largeur 1880 Essieu double av ar
 Hauteur 2550 Voie av 1470 ar 1470
 Porte à faux lat. — Voies av
 av 1485 ar
 ar 850 Braquage s 6800 d 7200
 Distance volant - vers l'avant du véhicule - 3200

Garantie poids remorqueable avec frein
 Garantie poids remorqueable sans frein
 Garantie poids de l'ensemble
 Poids remorqueable testé
 Vitesse maximale selon le constructeur 20 km/h
 Vitesse maximale testée 19 km/h
 à 3145 t/min au moteur

Equipement §) _____
 Feux de route HELLA K 21057 _____
 Feux de croisement HELLA K 21057 _____
 Feux de position HELLA K 21057 _____
 Feux rouges R-S1 (E) _____
 Feux stop _____
 Clignoteurs av AV= 4 (E) ar 2a (E) _____
 Catadioptres av I (E) _____
 Feux de gabarit av §) _____
 Feux complémentaires _____
 Eclairage plaque 1/ balai _____
 Essuie-glace HELLA el 20005 _____
 Avertisseurs _____

 _____ sans lave-glace
 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial)
 Marque et type O & K L 5 C
 Homologation N° CH 5597 37
 Carrosserie pelle
 Places total 1 avant _____
 Poids à vide 3160 Carburant D
 Charge utile CV-impôt 8,4
 Poids total 3160 Cylindrée 1649

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 19 km/h, IA 3,85 = 86 dB/A.
- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3200 mm.
avec l'excavatrice arrière = le porte à faux AR dépasse les 80 % de l'empattement.
- +) Variantes de pneus : 12,5 - 18 8 PR 4950 (2,5) V-max. 20 km/h
15,5/55 R 18 14 PR 6360 (4,0) 20 km/h

§) Equipement : la distance depuis l'avant des clignoteurs AV est admise pour raisons techniques.

Livrable sur demande avec excavatrice arrière: les dimensions, les poids et l'équipement (feu de gabarit sur le bras de l'excavatrice, cale 320x180x150 mm) doivent être contrôlés à l'immatriculation.

A noter dans le permis de circulation:

- 100 - le conducteur doit être porteur de l'annexe au permis de circulation;
 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
 125 - autorisation spéciale obligatoire;
 137/138 - protection marquée jaune/noir: sur les dents de la pelle;
 141 - doivent être assurés : le bras de la pelle et le levier de commande de la partie hydraulique;

conditions complémentaires pour le modèle avec l'excavatrice arrière:

- 141 - doit être assuré : le bras pivotant et de levage;
 - feux complémentaires amovibles: 1 feu de gabarit sur le bras et 1 signal selon OCE, art. 35/4 obligatoires.